

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance du 6 avril 2010, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2010-26-063**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Jeunesse J'écoute** » qui aura lieu le 2 mai 2010, sur le site du parc Maisonneuve, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2010-26-064**, permettant le ralentissement temporaire de la circulation, relative à l'événement « **Jeunesse J'écoute** » qui aura lieu le 2 mai 2010, sur le site du parc Maisonneuve, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2010-26-065**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Défi du printemps** » qui aura lieu le 8 mai 2010, sur le site du parc Maisonneuve, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2010-26-066**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **La Dystro-marche de Montréal** » qui aura lieu le 15 mai 2010, sur le site du parc Maisonneuve, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. Le présent avis est également disponible sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca/rpp, en cliquant sur « Nos avis publics ».

Donné à Montréal, ce 20 avril 2010

Pierre Rochon, avocat
Secrétaire d'arrondissement